

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 30 avril 2015</p> <p>Mots-clés : Substances radioactives</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <p>- Aux Chefs des établissements et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires, ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</p> <p>- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs.</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux membres des Services d'inspection de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé;</p> <p>- Aux syndicats ;</p> <p>- Aux associations de Parents;</p> <p>- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>
--	--

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personnes de contact		
Service ou Association : Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement et avantages sociaux et		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Rifaut Emmanuel	02/690 85 39	emmanuel.rifaut@cfwb.be
Service ou Association : Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Schroeders Wouter	02/212 10 35	w.schroeders@nirond.be



Campagne d'enlèvement de substances radioactives dans les écoles secondaires.

Madame, Monsieur,

En Belgique, de nombreuses écoles abritent des déchets radioactifs : il s'agit par exemple de minerais présentant des concentrations d'uranium ou encore de détecteurs de fumée.

Ces déchets doivent être enlevés par l'Organisme national des Déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF).

Les écoles peuvent organiser un enlèvement individuel, mais cela implique parfois des coûts très élevés. C'est pourquoi l'ONDRAF et l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), organisent une campagne nationale d'enlèvement.

De quelles substances radioactives parle-t-on ?

Les substances radioactives que l'on rencontre le plus souvent dans les écoles sont le radium, l'uranium et le thorium. Les substances radifères se trouvent en général dans des bocaux en verre, dans des bouteilles ou sous forme de chambre de Wilson.

Certains minerais sont toutefois eux aussi susceptibles de comporter de grandes concentrations de composés d'uranium et du thorium.

Par ailleurs, les sources scellées, les détecteurs de fumée ioniques, les manchons à incandescence et les électrodes de soudage TIG contiennent également des substances radioactives.

Pourquoi une campagne d'enlèvement ?

En participant à la campagne d'enlèvement, les écoles sont assurées de se débarrasser de leurs déchets radioactifs correctement et conformément aux dispositions réglementaires. Elles ont ainsi la certitude que leurs déchets recevront une destination sûre et que les produits ne se retrouveront pas dans l'environnement.

Cette campagne étant organisée dans tout le pays, votre école pourra également bénéficier de frais réduits pour l'enlèvement des déchets.

L'ONDRAF et l'AFCN assurent un emballage optimal et divisent les frais de transport entre toutes les écoles visitées.

Un inventaire aussi exhaustif que possible des substances radioactives présentes dans les écoles est dressé. Si nécessaire, l'ONDRAF se chargera également de mettre votre école en ordre par rapport aux obligations réglementaires en la matière.

Vous souhaitez participer à la campagne d'enlèvement ?

Afin de permettre à l'ONDRAF de planifier leurs visites d'enlèvement qui se dérouleront au cours de la seconde quinzaine d'août 2015, je vous invite à compléter le formulaire annexé et à le transmettre avant le **30 avril 2015** par voie électronique à l'attention de Monsieur Wouter Schroeders : w.schroeders@nirond.be.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et vous en souhaite bonne réception.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Annexe

1. Substances radioactives présentes : (veuillez préciser le nombre)

- _____ sources pour expériences (radium, strontium...);
- _____ composés de l'uranium (uranylacétate, nitrate d'uranyle...);
- _____ minerai d'uranium ;
- _____ autres :

2. Description de chaque substance présente :

État de la substance (solide/liquide/gaz) :

Type de récipient (verre, plastique...) :

Quantité (volume/masse) :

Isotopes (optionnel) :

Activité (optionnel) :

Dose au contact (optionnel) :

Remarque : merci de joindre à ce questionnaire des photos de chaque substance radioactive en votre possession.

3. Coordonnées :

École :

Adresse :

Personne de contact :

Tél. personne de contact :

E-mail personne de contact :